



Santé - Social

Fédération Française de la Santé,
de la Médecine et de l'Action Sociale



Section syndicale

de : TARMAC

Délégué(e) : R. BRILLANT

Tél. :

AVIS SUR LE POINT 5 « PROJET DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE DE 2.83 ETP ».

La CFE/CGC regrette l'ensemble des suppressions de postes qui sont proposées dans le projet de restructuration avec licenciement économique de l'association.

Elle constate qu'un poste de Directeur en fait partie et que « la symbolique » du Directeur qui élabore la stratégie et qui coordonne le système..... s'en va. Cela risque de fragiliser tout l'encadrement de Tarmac. La CFE/CGC émet néanmoins un avis favorable car elle voit bien que la seule raison de ces licenciements est économique. Elle constate aussi que tout a été fait depuis 3 ans pour limiter au maximum le nombre de personnes à licencier. Tous les documents que nous avons eus en lecture, nous montrent que la réduction des effectifs est nécessaire à la survie de l'association. Les subventions publiques qui sont notre seule ressource baissent. Malgré la compression des charges qui est faite chaque année, Tarmac reste déficitaire. Malgré que le déficit représente « que » 4% des produits cela représente une somme de 377 000 €. et nous sommes déficitaires depuis 2011.

AVIS SUR LE POINT 6 « LES CRITERES PROPOSES POUR L'ORDRE DES LICENCIEMENTS ».

La CFE CGC émet un avis favorable car elle constate avec satisfaction que la notion « de parent isolé » a été retenue alors que NON inscrite dans la convention collective.

AVIS SUR LE POINT 9-3 « PROPOSITIONS DE RECLASSEMENT ».

La CFE CGC émet un avis favorable mais demande que deviennent prioritaires sur l'année les demandes de formation d'une personne licenciée qui voudrait « aller » sur les propositions de reclassement proposées.

AVIS SUR LE POINT 10 « MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE SECURISATION PROFESSIONNELLE ».

La CFE CGC émet un avis favorable dans la mesure où elle sait que le service RH a bien étudié le dossier et bien expliqué (ou expliquera) les rouages d'un système d'indemnisation assez complexe. On voit bien que cela a été fait pour que le salarié puisse prendre la meilleure décision concernant le CSP qui reste facultatif.

AVIS SUR LE Point 11 « PROJET DE RESTRUCTURATION ».

La CFE CGC émet un avis favorable mais fait part de réserves sur la Direction des 2 Pôles (Veille social et Insertion Professionnelle et Formation) par un seul Directeur.

En Codir les Directeurs ont déjà témoigné sur la difficulté de « manager » de front, un pôle avec des difficultés économiques qu'il va falloir « tirer » vers le haut et un autre qu'il faut maintenir et développer.

CFE-CGC Santé-Social
39 rue Victor Massé - 75009 Paris
tél. 01 48 78 49 49 - fax 01 40 82 91 31
federation@cfecgc-santesocial.fr

www.cfecgc-santesocial.fr

La CFE CGC se place au niveau des risques psychosociaux au regard d'un passé récent où les cadres avaient alerté en juillet 2014 la gouvernance sur ce sujet. Cet aspect des choses ne peut être ignoré car dans la configuration proposée les risques de « burn out » existent. Certes dans sa gestion des 2 pôles, le Directeur va avoir le renfort d'un 0.50 etp de chef de service mais il va falloir qu'il se dédouble dans sa fonction. La veille sociale c'est un ensemble de petits dispositifs qui prennent du temps.

Cette nouvelle gestion va aussi entraîner un plus haut niveau de **responsabilité** et des **enjeux** plus importants. Aussi demandons-nous de la bienveillance en termes *d'exigence* sur les documents à rendre et sur *les délais* qui vont être demandés.

BRILLAND Philippe.
Le délégué CFE CGC.

Fait le 02 juin 2015.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Brilland', with a long horizontal flourish extending to the right.